

TC/39/13

ORIGINAL: anglais **DATE:** 25mars2003

UNIONINTERNATIONALEPOURLAPROTECTIONDESOBTENTIONSVÉGÉTALES GENÈVE

COMITÉTECHNIQUE

Trente-neuvièmesession Genève,7 -9avril2003

BASESDEDONNÉESD'I NFORMATIONDEL'UPOV

Documentétablipar leBureaudel'Union

- À sa trente -huitième session tenue à Genève du 15 au 17 avril 2002, le Comité technique (ci -après dénommé "TC") a relevé que le Bureau de l'Union (ci -après dénommé "Bureau") prévoyait d'établir et de tenir à jour une bas e de données unique comportant des informations répertoriées par espèce ou groupe taxonomique, qui sera utilisée pour établir différentsrapports (voir les paragraphes 211 à 214 durapport TC/38/16). Il anoté que, pour construire une base de données uniq ue, il serait nécessaire d'utiliser un "identifiant unique" qui sera le code élaboré dans le document TC/35/16 intitulé "Document de travail révisé concernant le code taxonomique de l'UPOV à utiliser dans la base de données UPOV -ROM surles variétés végéta les". Il a relevétoute fois que ce code pour raitêt remodifiére la tivement facilement et rapidement avant sa mise en œuvre, pour répondre aux demandes de descriptions et de dénominations variétales. Le Bureau a proposé de présenter au TC, au printemps 2003, une xemplaire de la base de données récapitulative sur le staxons.
- 2. Le présent document a pour objet de présenter la base de données sur les taxons avec leurs codes UPOV proposés ainsi qu'un projet de mise au point d'une nouvelle base de données (appelée "GENIE"), destinée à fournir des informations sur l'état de la protection, sur des données d'expérience en matière d'examen DHS (distinction, homogénéité, stabilité), sur la coopération en matière d'examen et sur l'existence de principes directeurs d'examen de l'UPOV pour chaque genre ouespèce ("GENus/spec IEs" en anglais, d'où le nom "GENIE").

Basededonnéessurlestaxons/codeUPOV

- 3. Lamiseaupointd'uncodeUPOV(ci -après dénommé "code") apour object if principal der enforcer l'utilité de la base de données UPOV -ROM sur les variétés végétales (ci -après dénommée "l'UPOV -ROM") en venant à bout du problème des synonymes pour les taxons végétaux.
- 4. Le Bureau utilise actuellement la structure de code proposée da ns le document TC/35/16 pour mettre au point des codes et établir la base de données sur les taxons. Cette base de données est présentée dans l'annexe I par ordre alphabétique des taxons, et dans l'annexe II par code UPOV. Ces annexes ne figurent que dan s la version électronique du présent document en raison du volume important de données (environ 7 000 entrées).
- 5. Le code, qui est établi sur la base du contenu du document modificationsmineuresontétéapportées, secompos ecommesuit:
 - a) unélémentalphabétiquedecinq lettres(p.ex. :XXXXX),quiindiquele genre;
 - b) unélémentdetrois lettres(p.ex. :YYY),quiindiquel' espèce;
- c) selonque de besoin, un autre élément pouvant comprendre jusqu'àtrois caractères (p. ex. :ZZ1), qui indique un <u>sous-groupe</u>.

Lerésultatestdonclesuivant : XXXXX_YYY_ZZ1

- 6. Lecodeàcinq lettres du genre est indiqué dans tous les cas, étant entendu que lecode à trois lettres de l'espèce et lecode du sous -groupen 'apparaissent que lors qu'ils sont nécessaires.
- 7. Dans la mesure du possible, on s'efforcera de faire en sorte que les premières lettres du nombotanique de l'élément figurent dans le code. Exemple:

Prunus PRUNU_ Prunusarmeniaca PRUNU_ARM

- 8. Il va sans dire qu'il faut parfois improviser pour que des taxons similaires aient des codes différents (p.ex. : *Platycodon*="PLTYC_"et *Platymiscium*="PLTYM_"). Lorsque le nom est plus court que le code, la dernière lettre du nom est rép étée. Exemple : *Poa* = POAAA.
- 9. Dans le cas d'hybrides interspécifiques, l'élément à trois lettres indiquant l'espèce commenceparun"X". Exemple :BEGON -XTUpour Begoniaxtuberhybrida Voss.
- 10. En ce qui concerne l'élément relatif au sous -groupe, la structure est plus souple afin qu'elle puisse couvrir plus d'un niveau, ce qui évite d'avoir à incorporer des éléments supplémentaires dans le code. Exemple :

BETAA_VUL_VB	BetavulgarisL.ssp.	<u>v</u> ulgarisvar.al <u>b</u> aDC.
BETAA_VUL_VC	BetavulgarisL.ssp.	<u>V</u> ulgarisvar. <u>C</u> onditivaAlef.
BETAA_VUL_VF	BetavulgarisL.ssp.	<u>V</u> ulgarisvar. <u>f</u> lavescensDC.
BETAA_VUL_VT	BetavulgarisL.ssp.	<u>V</u> ulgarisvar.al <u>t</u> issimaDoell

11. Laliste des noms botaniques stabilisés (List of Stabilized Plant Names – 4 e édition) de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) a servi de point de départ pour l'élaboration de la base de données. Cette base de données contient environ 2500 noms stabilisés de l'ISTA et 370 synonymes reconnus. Le s codes applicables à ces taxons ont toujours pour fondement les noms stabilisés de l'ISTA. Par la suite, les taxons répertoriés dans les documents ci - des sous ontétéajoutés :

Cote	Titre	
C/36/6	ListedestaxonsprotégésdanslesÉtatsmembresdel' UPOV etdans ceuxdesÉtatsetorganisationsayantentamélaprocédured'adhésionà l'UPOV quiontfournidesinformationsàl'UPOV	
C/36/5	Coopérationenmatièred'examen	
TC/39/4	Listedesespècespourlesquellesdesconnaissancespratiquesontété acquisesoupourlesquellesdesprincipesdirecteursd'examen nationauxontétéétablis	
TC/35/16	Documentdetravailréviséconcernantlecodetaxonomiquede l'UPOVàutiliserdanslabasededonnéesUPOV -ROMsurles variétésvégétales	

- 12. La base de données présentée dans les annexes I et II contient toutes les entrées taxonomiques individuelles extraites des documents susmentionnés aux fins de la mise au point de la base de données GENIE (voir ci dessous) et, par conséquent, comporte un certain nombre de répétitions du mêmetaxon. La source de chaque entrée taxonomique est citée. Il yaen viron 7000 entrées autotal dans la base.
- 13. Pour les taxons pour lesquels il n'existe pas de nom stabilisé de l'ISTA, le code a été élaboré sur la base du nom reconnu par Zander (16 e édition) ou, à défaut, de la base de données du Germplasm Resources Information Network (GRIN) (www.ars-grin.gov/npgs/tax/index.html). Lorsque le taxon n'était pas mentionné dans ces documents de référence ou dans d'autres documents de référence dont dispose le Bureau, le code a été mis au point sur la base du nom du taxon fourni par les administrations ayant contribuéaux documents susmentionnés.
- 14. En ce qui concerne d'autres aspects relatifs à l'application co ncrète du code, il est ressortides réponses au que stionnaire sur la façon dont l'UPOV -ROM (outoute autre base de données analogue) pour raitêtre améliorée (voir le document TC/39/14-CAJ/47/5) qu'il serait bon qu'il existe un moyen facile d'incorporer de nouveaux codes et que le code devrait pouvoir être utilisé au niveau du genre en vue d'éviter des problèmes lors qu'il n'est pas

possible de déterminer clairement à quelle espèce appartient une plante. Ce dernier point a déjàététraitédans le paragraphe 6. Encequi concerne la facilité avec la quelle de nouveaux codes peuvent être introduits, il est proposé que, dans un premier temps, le Bureau introduise ces nouveaux codes à la demande et ajoute les taxons et codes pertinents dans la base de données.

- 15. Ainsiqu'ilaétéexpliquéauTCàsatrente -huitième session,leBureautiendraàjourla base de données et le code jusqu'à ce qu'il soit confirmé que ce code est conforme aux conclusions des travaux relatifs à la publication des descriptions et des dénominations variétales. Ilesttoutefoisproposéque, en l'absence d'objection de la part du TC, du Comité administratif et juridique (CAJ), du Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales (WG -PVD) ou du Groupe de trav ail ad hoc sur les dénominations variétales (WG -VD), le code soit adopté à des fins d'utilisation par les personnes ayant contribué à l'UPOV -ROM à compter de 2004, conformément au programme visant à améliorerl'efficacité del'UPOV -ROM(voirledocument TC/39/14-CAJ/47/5).
- 16. La façon de procéder ayant été définie et le calendrier arrêté, le programme de travail ci-aprèsest proposé:
- a) leTCinviterales groupes de travail techniques (TWP), leWG -PVD et leWG -VD à examiner les codes figurant d ans le présent document, lors de leurs réunions de 2003, et à faire des recommandations sur la pertinence des codes en que stion;
- b) le Bureau tiendra à jour la base de données actuelle en ajoutant de nouveaux taxons et de nouveaux codes selon que de besoi n, y compris des codes pour des taxons figurantdansl'UPOV -ROMmaisquinefigurentpasencoredanscettebase;
- c) le Bureau établira un document dans lequel il expliquera sa façon de procéder, pour examen par le CAJ à sa quarante -huitième session qui au ra lieu à Genève les 20 et 21 octobre 2003;
- d) le Bureau modifiera, si nécessaire, le code UPOV compte tenu des éléments fournis par les TWP, le WG PVD, le WG VD et le CAJ, et soumettra au TC un document pour examen à saquarantième session qui auralieu auprintemps de 2004;
- e) sous réserve des observations reçues du TC et du CAJ, le Bureau prendra les dispositions nécessaires pour que les personnes ayant contribué à la mise au point de la base dedonnées puis sentutiliser le code UPOV à compter de l'été 2004.

Basededonnées"GENIE"

- 17. Outre qu'elle permettra de mettre au point le code UPOV, la base de données sur les taxons présentée dans les annexes I et II permettra d'élaborer une nouvelle base consolidée, destinée à fournir des informati ons sur l'état de la protection, sur des données d'expérience sur l'examen DHS, sur la coopération en matière d'examen et sur l'existence de principes directeurs d'examen de l'UPOV pour chaque genre ou espèce (" <u>GEN</u>us/spec<u>IE</u>s" en anglais, d'oùlenom"GENIE ").
- 18. Les informations figurant dans la base de données sur les taxons sont saisies au format Microsoft Accessets eront disponibles sur les ite Webdel' UPOV et dans l'UPOV -ROM. Ce

formatpermettraaux utilisateurs d'effectuer une recherchep artaxon, des électionner le code appropriéet de voirs' afficher par la suite cegen red'informations :

CodeUPOV	DCTLS_GLO
Nom(s)latin(s)	*DactylisglomerataL.
Nom(s)commun(s)anglais	Cocksfoot,OrchardGrass
Nom(s)commun(s)français	Dactyle
Nom(s)commun(s)allemand(s)	Knaulgras
Nom(s)commun(s)espagnol(s)	Dactilo
Famille	Poaceae/Gramineae
Paysdanslesquelsune protectionestassuréeou administrationassurantunetelle protection	AR,AT,AU,BE,BG,BO,CA,CH,CL,CO,CZ,DE, DK,EC,EE ,ES,FI,FR,GB,HU,IE,IL,IT,JP,KG, KR,LV,MX,NI,NO,NZ,PL,QZ,RO,RU,SE,SK, US,UY,ZA.
Paysayantuneexpériencedans ledomainedel'examenDHS	AR,CZ,DE,DK,ES,FR,HU,JP,NZ,PL,SK,UY,ZA.
Accordsdecoopérationauxfins del'exame nDHS	DEàAT,BE,CH,NO DKàAT,SE FRàGB SKàCZ,SI ÉchangederapportsentreDEetDK ÉchangederapportsentreDKetFR
Principesdirecteursd'examende l'UPOV	TG/31/8
Paysdotésdeprincipes directeursd'examennationaux	AR,CZ,DE,ES,FR,HU, JP,NZ,PL,UY,ZA.

Nomstabilisédel'ISTA.

19. CetypedefonctionpeutréduireletravailquotidienduBureauenrépondantdemanière automatique à des questions courantes régulièrement posées par des tiers, qui appellent de longues recher ches et auxquelles il doit être répondu de manière individuelle. Toutefois, l'objectif visé est que cette base constitue une aide concrète pour tous les membres. Les membrespourraient, parexemple, seservirdelafonctioninterrogation poursélectionne rtous les pays avec lesquels ils ont conclu un accord aux fins de l'examen DHS ou tous les pays disposantd'uneexpériencedans le domaine de l'examen DHS.

20. La base de données GENIE sera aussi utilisée aux fins de l'établissement de toutes le version sultérieures des documents suivants :

C/[36]/6	ListedestaxonsprotégésdanslesÉtatsmembresdel'UPOVetdansceux desÉtatsetorganisationsayantentamélaprocédured'adhésionàl'UPOV quiontfournidesinformationsàl'UPOV
C/[36]/5	Coopérationenmatièred'examen
TC/[39]/4	Listedesespècespourlesquellesdesconnaissancespratiquesontétéacquises oupourlesquellesdesprincipesdirecteursd'examennationauxontétéétablis

- 21. La base de données GENIE est en cours d'é laboration, avec l'aide de la Division des services informatiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et un prototype de vraitêtre distribué aux membres de l'Union plus tarden 2003. Il est proposéque, sur la base des observ ations sur le prototype reçues, le Bureau établisse une version qui sera examinée par le TC, le CAJ et le Comité Consultatif à leurs sessions au printemps 2003. Il sera tenu compte, dans la mise au point de cette base de données, de toutes les recommandations sur le projet faites par les membres ou par les parties participant aux délibérations sur l'élaboration du code (voir le paragraphe le douprésent document).
 - 22. LeTCestinvitéàfairedes observations sur
 - a) la méthode d'élaboration du codeUPOVprésentéedanscedocument;
 - b) le programme de travail concernant l'élaboration et l'adoption du code UPOV proposé, tel qu'il figure au paragraphe16;
 - c) laproposition relative à la miseau point de la base de données GENIE.

[Deuxannexess uivent (versionélectroniqueuniquement)]